

MODÈLE DE PROGRAMME D'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA VBG

- Appeler à l'action pour combler les lacunes identifiées en termes de services de santé, de médicaments et d'équipements élémentaires, ainsi que de capacités techniques°
- Collaborer avec les professionnels de la santé pour désigner et former des référents VBG locaux dans tous les centres de santé

- Désigner ou créer des espaces de consultation privés / confidentiels dans les centres de santé
- Former le personnel médical et non médical des centres de santé aux principes directeurs applicables pour accompagner les bénéficiaires et les orienter en toute sécurité

Les survivantes de VBG accèdent en toute sécurité à des services de santé conformes aux directives relatives à la prise en charge clinique du viol

- Identifier les prestataires de services assurant d'ores et déjà des services de gestion des cas liés à la VBG
- Former le personnel dédié à la VBG à la prestation de services de gestion des cas de base, notamment aux principes directeurs relatifs à la VBG et aux approches centrées sur la survivante et adaptées à l'âge
- Mettre en place un système de gestion des cas, notamment des formulaires d'admission et

- de consentement appropriés
- Garantir le stockage sécurisé de toutes les informations concernant les bénéficiaires, dans le respect de la confidentialité
- Superviser et encadrer les travailleurs sociaux dédiés à la VBG de façon hebdomadaire
- Désigner/créer des espaces privés, sécurisés et confidentiels pour fournir des services de gestion des cas aux survivantes de VBG

Les survivantes de VBG accèdent en toute sécurité à des services de gestion des cas élémentaires de qualité

- Désigner/créer des espaces sécurisés permettant aux survivantes de bénéficier d'une aide psychosociale de base et de recevoir des informations précises sur les services et les parcours de soins de la part du personnel/des bénévoles formés
- Recenser les groupes/réseaux de femmes aptes à fournir une aide psychosociale de base et des informations précises sur les services

- Proposer aux femmes et aux filles des activités de groupe adaptées au contexte, organisées dans des espaces sécurisés
- Offrir aux survivantes une aide psychosociale individuelle apportée par le personnel formé et/ou les partenaires°°
- Former et encadrer l'équipe de soutien psychosocial et les prestataires de services

Les survivantes de VBG accèdent en toute sécurité à des services d'aide psychosociale ainsi qu'aux réseaux de soutien de la communauté

- Travailler avec les communautés pour comprendre ce qui, selon elles, constitue un point d'entrée sécurisé et accessible pour les survivantes de VBG°°°
- Désigner et former des équipes de terrain communautaires, composées de salariés ou de bénévoles

- Rédiger, traduire et diffuser des messages clés sur les services disponibles par le biais de panneaux d'information, de sessions d'information, de transmissions radiodiffusées, etc.

Les communautés connaissent les services de lutte contre la VBG existants et savent comment y accéder

- Cartographier les services disponibles
- Mettre en place des parcours de soins fonctionnels et adaptés
- Diffuser des informations sur les parcours de soins auprès des prestataires

- de services et des référents VBG
- Tenir des réunions régulières entre les prestataires de services°°°°
- Fournir aux autres secteurs des informations sur les parcours de soins et les principes directeurs relatifs à la VBG

Les prestations de services sont coordonnées entre les prestataires de services et les référents VBG

- Mener des actions de plaidoyer en faveur d'une coordination intersectorielle/ entre les groupes sur la question des femmes et des filles, et prendre part à ces efforts de coordination
- Diriger et/ou demander la distribution d'équipements appropriés et adaptés au contexte permettant de limiter les risques (c.-à-d. : trousses d'hygiène, lampes solaires, etc.)
- Diriger et/ou demander l'adoption de mesures visant à réduire les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles (c.-à-d. : patrouilles lors de la collecte de bois, groupes de patrouille au sein de la communauté, éclairage approprié dans les espaces publics, verrous sur les latrines, etc.)
- Mener des actions de plaidoyer en faveur de la nomination de référents au

- sein des groupes de travail VBG, qui participeront à d'autres réunions clés et veilleront à l'échange d'informations
- Mener des actions de plaidoyer afin que le groupe de travail VBG forme tous les secteurs et prestataires de services aux Principes directeurs de l'IASC relatifs à la VBG
- Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'adoption de protocoles PEAS nationaux (y compris des protocoles clairs relatifs à la reddition de comptes), d'une formation du personnel à ces mêmes protocoles, et d'une formation des équipes chargées de distribuer les denrées alimentaires et non alimentaires°°°°°

Les autres secteurs connaissent les facteurs qui aggravent les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles, et conçoivent des stratégies pour y faire face

Les interventions de lutte contre la VBG sont coordonnées

- Formuler des recommandations claires et ciblées à partir de l'évaluation et de l'analyse des besoins et des risques (se reporter au paragraphe Activités immédiates et transversales ci-dessous)
- Diffuser des recommandations ciblées auprès de publics spécifiques, notamment d'autres

- secteurs/groupes, bailleurs de fonds et gouvernements
- Trouver dès que possible un consensus inter-organisations concernant les messages de plaidoyer et les stratégies retenues

Le plaidoyer favorise l'obtention de fonds et améliore les politiques/systèmes visant à protéger les femmes et les filles

Les instances de décision prennent des mesures pour améliorer la protection des femmes et des filles

Les survivantes de VBG ont accès à des services vitaux en situations d'urgence, sont mises à l'abri du danger, et sont accompagnées afin de se rétablir et de s'épanouir.

ACTIVITÉS IMMÉDIATES ET TRANSVERSALES

- » Évaluations rapides pour identifier les facteurs qui rendent les femmes et les filles plus vulnérables face à la violence, les services qui font défaut ainsi que les obstacles entravant la prestation de services et l'accès des survivantes aux services proposés. Ces évaluations peuvent être effectuées sous la forme d'audits de sécurité, de représentation schématisée des services, de groupes de discussion ou encore d'entretiens auprès d'informateurs clés.
- » Élaboration et mise en place de stratégies pour assurer la sécurité des membres du personnel, des partenaires et des bénévoles.
- » Élaboration d'une politique visant à renforcer l'importance de l'autonomie du personnel, mais également à proposer des solutions concrètes d'accompagnement du personnel, notamment des débriefings réguliers avec le personnel travaillant auprès des personnes ayant survécu à des VBG.

- ° Cela passe par la présence de professionnels de la santé formés à la prise en charge clinique du viol et l'approvisionnement adapté des centres de santé en médicaments et équipements.
- °° Cette aide est souvent apportée dans le cadre du processus de gestion des cas. Cependant, dans les cas d'extrême urgence, elle peut n'être assurée que lors de l'entretien initial de prise en charge.
- °°° Par le biais de groupes de discussion, d'exercices de cartographie des communautés ou autres.
- °°°° Ces réunions rassemblent les prestataires de services et permettent d'assurer le suivi des parcours de soin en cours et de faire face aux difficultés liées aux parcours de soin et à la prise en charge. Ces réunions diffèrent des réunions de coordination des groupes de travail sur la VBG.